



LA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



Numéro 45
NOVEMBRE 2023

federation@unsa-defense.org portail-unsa.intradef.gouv.fr www.unsa-defense.org [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense) [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense) [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES,

Le mois précédent s'annonçait chargé. Il l'a été, comme ce mois de novembre, qui comme chaque année poursuit le rythme effréné de la fin de gestion.

Le contexte international est là pour nous rappeler la richesse de vivre dans un monde en paix, ce qui ne doit pas nuire à votre vigilance de sécurité au quotidien en votre qualité d'agent public, et de surcroît au ministère des Armées. L'UNSA Défense alerte sur la sécurité de ses collègues sans tomber dans l'alarmisme, mais nous devons rester collectivement conscients des risques au regard des tensions environnantes.

Comme vous pouvez le découvrir dans notre lettre, après la signature de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) le 7 octobre dernier, l'accord, au niveau Fonction publique de la prévoyance a enfin, après plus de deux ans, été trouvé et signé par l'UNSA.

La prévoyance, pour mémoire, est une garantie que l'on ne souhaite à personne d'utiliser mais indispensable quand la maladie ou un accident nous frappe. Je n'en dirai pas plus sur son importance silencieuse.

Vos représentants UNSA Défense seront aussi là pour poursuivre notre feuille de route, conformément à nos engagements afin de vous redonner un meilleur pouvoir d'achat. Pour cela nous nous inscrivons dans la durée au regard des chantiers sur les mesures catégorielles et sur le quasi-statut des ICT-TCT de la DGA.

Bonne lecture

Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL

SE FORMER AU MINISTRE DES ARMEES

AU MINISTRE DES ARMEES, CHAQUE AGENT PEUT BENEFCIER DE FORMATIONS « TRANSVERSES » OU « TECHNIQUES », LIEES A DES DOMAINES PROPRES A L'EMPLOYEUR.

La DRH-MD met à la disposition des agents (hors DGA et Siaé qui gèrent leurs formations de façon autonome), un catalogue de formation en vue des entretiens d'évaluation ou de notation, au sein desquels les agents sélectionnent les formations qu'ils souhaitent suivre.

Par ailleurs, chaque employeur peut mettre en place un catalogue interne, dont les formations techniques proposées sont en lien avec ses propres métiers.

Les demandes de formations s'effectuent lors de l'entretien d'évaluation (parmi le catalogue proposé), à tout moment via saisine du responsable de formation par leur supérieur hiérarchique (arrivée sur un nouveau poste, évolution des compétences...) ou directement sur Céléad (plateforme ministérielle d'e-learning), sur Mentos (plateforme interministérielle d'e-learning), ou bien encore sur Safire (site interministériel).

Concernant la mobilisation des droits individuels, les demandes



de CPF se font durant la campagne dédiée. Pour les demandes de VAE, de congé de formation professionnelle, de bilan de compétences, elles s'effectuent via le responsable formation. L'inscription aux préparations concours du CFD se fait lors des recensements effectués par le CFD.

Le responsable de formation est l'interlocuteur de proximité.

Retrouvez tous les renseignements nécessaires (annuaire des responsables de formation...) sur :

[SGA - Organisation et dispositifs proposés \(intradef.gouv.fr\)](http://intradef.gouv.fr)

SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LA PREVOYANCE

L'ACCORD SUR LA PREVOYANCE, POUR TOUS LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT, A ÉTÉ SIGNÉ LE 20 OCTOBRE. IL AMÉLIORERA LA PREVOYANCE DES CONTRACTUELS, DES OUVRIERS DE L'ÉTAT ET DES FONCTIONNAIRES.

L'UNSA Fonction publique a décidé de signer l'accord sur la prévoyance lors de son bureau national du 12 octobre. Elle a été rejointe par la CFDT, la FSU, la CGT, la CFE-CGC et Solidaires. Seule, FO a refusé le compromis.

LA SITUATION DES AGENTS VA S'AMÉLIORER AVEC :

- Un nouveau système en cas d'invalidité qui évitera une mise à la retraite d'office ;
- En cas de décès, le versement d'un capital correspondant à une année complète de rémunération, y compris après l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite, et la mise en place de rentes orphelins ;
- Une meilleure couverture pour les congés "longue maladie" CLM.

Aussi, une véritable Protection Sociale Complémentaire **en prévoyance** sera proposée à chaque agent, simultanément à l'adhésion obligatoire au contrat de Protection Sociale Complémentaire en santé. L'État employeur versera une participation de 7 €/mois à chacun.

Enfin, **la subrogation** (revendication portée par l'UNSA FP) sera mise en place pour les agents contractuels, entre la sécurité sociale et l'employeur.

L'UNSA Fonction Publique sera extrêmement vigilante dans le suivi de la transcription de l'accord dans les textes.

Enfin, elle a rappelé son exigence de voir ces nouveaux droits transposés dans la Fonction Publique Hospitalière et la Fonction Publique Territoriale.



COMMISSION

DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE 10 OCTOBRE DERNIER, LAURENT DUTILLEUL ET LAURENT TINTIGNAC SE SONT RENDUS A L'ASSEMBLEE NATIONALE POUR UNE AUDITION SUR LE PROJET DE DEFENSE 2024.

Ils ont rappelé que cette audition se situait dans une phase de transition entre deux LPM. Même si son budget a particulièrement augmenté, il n'est pas certain que cela améliorera le quotidien des agents civils du ministère. Ils ont également insisté sur l'attrition au recrutement et sur les départs de l'institution malgré un plan de recrutement des plus ambitieux pour les personnels civils. Aussi comment attirer les talents et les compétences, de l'ouvrier à l'ingénieur dans tous les domaines ? Comment être plus attractif et fidéliser ? il est vrai que les industriels n'hésitent pas à venir débaucher à bon compte des agents formés par le ministère. Enfin ils ont précisé



aux députés avoir été reçus précédemment par le ministre des Armées. Ce dernier s'est engagé à recevoir les organisations syndicales autour de groupes de travail dédiés aux grands sujets du ministère : l'infrastructure, le commissariat, le Service de Santé des Armées, la DIRISI.

Il est donc à souhaiter que les députés aient bien entendu et compris les messages délivrés par l'UNSA Défense.

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

L'UNSA VOTERA CONTRE LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE (PLFSS) POUR 2024 DANS TOUTES LES CAISSES NATIONALES DE LA SECURITE SOCIALE.

Une des raisons est le manque total d'ambition pour apporter de nouvelles recettes pour pérenniser notre système de protection sociale.

POUR L'UNSA, IL EXISTE POURTANT DES PISTES :

- Meilleure redistribution du fruit de la fiscalité environnementale ;

- Augmentation des taxes comportementales sur les alcools ;
- Ou encore mise en place de critères de conditionnalité pour les employeurs bénéficiant d'exonérations de cotisations sociales.

Les quelques saupoudrages de mesures en matière de prévention, ne permettront pas non plus de répondre aux besoins de la population et aux nouveaux enjeux auxquels la Sécurité sociale doit et devra faire face (changement climatique, vieillissement de la population, etc.).



De plus l'UNSA rappelle sa ferme opposition à toute volonté du gouvernement de ponctionner dans les caisses de l'Agir- Arrco ou de l'UNEDIC. Si le gouvernement venait à persister dans cette voie cela constituerait une nouvelle attaque contre le paritarisme.

Cette défiance envers le paritarisme couplée à un manque crucial d'ambition poussent l'UNSA à se prononcer dans les Caisses nationales de Sécurité sociale contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024.

POINT SUR LES MESURES CATEGORIELLES

L'UNSA DEFENSE A ETE REÇUE PAR LE DRH-MD DANS LE CADRE DE LA PRESENTATION DES MESURES CATEGORIELLES PREVUES POUR 2024. L'OCCASION DE FAIRE UN POINT DE SITUATION DU CONTEXTE GLOBAL DU MARCHE DU TRAVAIL EN FRANCE ET DE PRESENTER LA POLITIQUE SALARIALE DU MINISTERE DES ARMEES.

Contexte actuel :

- Marché du travail en tension (taux de chômage au plus bas, proche du taux de 1982, difficulté de recrutement accru :

hébergement, restauration, santé, commerce, construction, industrie, logistique, numérique) ; contexte inflationniste depuis 2022 (variation des prix +4,9% et plusieurs revalorisations du SMIC, soit 6%) ; et politique salariale de la fonction publique (le SEGUR de la santé, revalorisation des soignants et mesures Guérini).

- Politique salariale : le Minarm devient un terrain de prédation pour les employeurs privés comme publics. Cette politique

salariale vise à fidéliser les catégories expertes tout en soutenant l'attractivité des nouvelles compétences. Pour ce faire, 3 enjeux majeurs :

1/ La « Réten-tion » : un ensemble de mesures sur l'ensemble des populations civiles et militaires ayant acquis une expérience. Cible d'âge les 30-45 ans, et au cœur de l'encadrement.

Pour l'UNSA Défense, le terme réten-tion nécessite quelques explications, tant dans l'esprit que les moyens permettant de faire rester le « cœur de cible ».

2/L'expertise : conduisant à cibler les compétences plutôt que le statut.

Pour l'UNSA Défense, nous avons souhaité avoir plus d'explications afin de ne pas voir opposés statut et compétence. Le statut enferme en son sein plusieurs dimensions mais aussi des garanties pour la personne publique. Ce même statut dans sa dimension spécialité ou domaine de recrutement en fonction reste à la main des « employeurs » (pour l'interministériel, les ministères et en interne Minarm, les directions et services). Comme nous l'avons toujours revendiqué, les métiers actuels et futurs sont connus des seuls Etat-majors, directions et services. Il leur revient de décrire les compétences, les diplômes et les parcours. Fort de ce travail, il nous apparait clairement que la DRH-MD saura transformer ce dernier en modifications

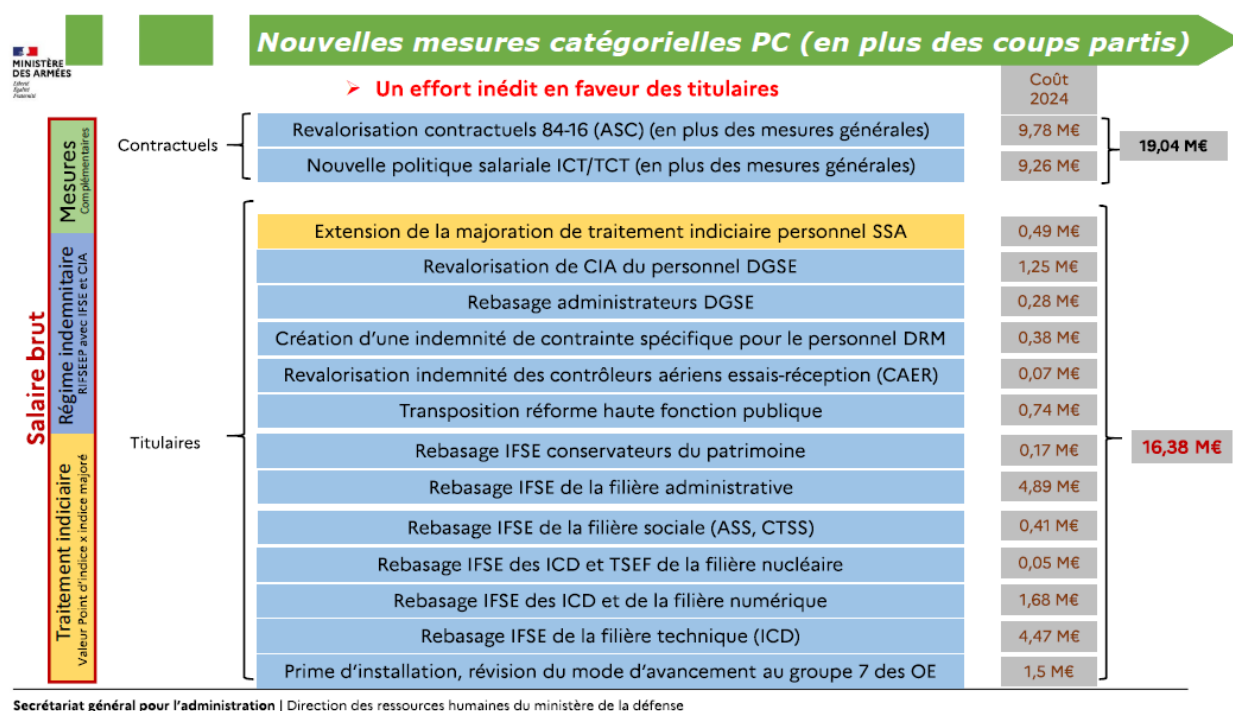
statutaires. L'UNSA Défense ne développera pas ici d'autres modifications statutaires possibles et souhaite tout de même rappeler l'importance que l'on trouve dans les dispositions statutaires de la fonction publique. Le recours systématique aux agents contractuels de droit commun ne permettra pas de conjurer les décrochages salariaux et surtout ne garantira pas la conservation des expériences, des expertises, etc.

3/Agilité : disposer de moyens permettant d'évoluer au grès des comportements et du marché du travail.

Pour l'UNSA Défense, nous aurons besoin de plus d'explications car cela reste flou tant au niveau de la cible réellement identifiée que des moyens pour atteindre l'objectif. Nous souhaitons dans ce cadre rappeler que l'agilité au niveau de la valeur du travail, face à l'évolution économique (inflation), existe depuis 1993. Cela s'appelle l'indexation des traitements via l'augmentation du point d'indice.

Le Titre 2 du PLF a augmenté de 577 millions d'euros. Cette augmentation est principalement due à 4 facteurs d'évolution (exogène au Minarm, c'est-à-dire non décidée par le Minarm). Un petit focus sur la part de plus en plus importante de la GIPA estimée à plus de 60 millions d'euros.

Les nouvelles mesures catégorielles du personnel civil se chiffrent à un montant de 35.42 millions d'euros.



Quelques explications afin de ne pas opposer les uns aux autres, entre personnels civils. Tout d'abord, en lecture rapide, on pourrait penser qu'au regard de la population de contractuels et du montant de 19.04 millions d'euros, le ministère a une politique plus favorable que pour les agents titulaires. Cela est une lecture tronquée. En effet, contrairement aux titulaires, où le GVT (glissement, vieillissement et technicité), est intégré mécaniquement dans le budget, contrairement aux agents contractuels qui n'ayant pas de statut ne peuvent voir leur revalorisation liée à leur « GVT » que par le biais de mesures nouvelles, donc catégorielles. Pour l'UNSA Défense, cette situation qui risque d'opposer les uns aux autres est d'autant plus insupportable à double titre :

- La volonté du gouvernement depuis 2019, avec la loi de Transformation de la Fonction publique, d'avoir recours de manière plus intensive aux agents contractuels sans leur reconnaître des droits fondamentaux du travail atteint déjà ses limites ;
- Et de méconnaître l'obligation légale de revalorisation inhérente au recrutement d'agents non titulaires, ne soit pas automatiquement un « service voté ».

L'UNSA Défense a dès à présent pris attache auprès du service de gestion du personnel civil afin de se voir préciser les mesures catégorielles présentées le 4 octobre 2023.